



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GENERAL

UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/50
23 mai 2018



FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Quatre-vingt-unième réunion
Montréal, 18 – 22 juin 2018

PROPOSITION DE PROJET : TRINITÉ-ET-TOBAGO

Le présent document contient les commentaires et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination :

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, quatrième tranche) PNUD

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Trinité-et-Tobago

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION APPROUVÉE	MESURE DE CONTRÔLE
Plan de l'élimination des HCFC (Phase I)	PNUD (principale)	64 ^e	35 % d'ici 2020

(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C groupe I)	Année : 2016	20,80 (tonnes PAO)
---	--------------	--------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)							Année : 2017		
Produits chimiques	Aér osol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22					11,84				11,84
HCFC-123					0,02				0,02
HCFC-124									
HCFC-142b									
HCFC-141b contenu dans le polyol prémélangé importé					0,39				0,39
HCFC-142b									

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Valeur de référence 2009 – 2010 :	46,1	Point de départ des réductions globales durables :	46,1
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	17,9	Restante :	28,5

(V) PLAN D'AFFAIRES		2018	2019	2020	Total
PNUD	Élimination de SAO (tonnes PAO)	1,77	0	1,08	2,85
	Financement (\$ US)	155 875	0	94 600	250 475

(VI) DONNÉES DU PROJET			2011	2013	2015	2017	2018*	2020	Total
Limites de consommation en vertu du Protocole de Montréal			s. o.	46,1	41,6	41,6	41,6	30,0	s. o.
Consommation maximale autorisée (tonnes PAO)			s. o.	46,1	39,5	39,5	39,5	28,5	s. o.
Financement convenu (\$ US)	PNUD	Coûts du projet	559 900	198 000	471 833	145 000	0	88 000	1 462 733
		Coûts d'appui	41 993	14 850	35 387	10 875	0	6 600	109 705
Fonds approuvés par ExCom (\$ US)		Coûts du projet	559 900	198 000	471 833	0	0		1 229 733
		Coûts d'appui	41 993	14 850	35 387	0	0		92 230
Total des fonds demandés pour approbation à cette réunion (\$ US)		Coûts du projet					145 000		145 000
		Coûts d'appui					10 875		10 875

*La quatrième tranche aurait dû être présentée en 2017.

Recommandation du Secrétariat :	Approbation globale
---------------------------------	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de Trinité-et-Tobago, le PNUD, à titre d'agence d'exécution désignée, a présenté une demande de financement pour la quatrième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), pour un montant de 145 000 \$ US, plus les coûts d'appui d'agence de 10 875 \$ US.¹ La présentation comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la troisième tranche et le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2018 à 2020.

Rapport sur la consommation des HCFC

2. Le gouvernement de Trinité-et-Tobago a rapporté une consommation de 20,8 tonnes PAO de HCFC en 2016 et a estimé une consommation de 11,86 tonnes PAO pour 2017, qui sont respectivement de 77 % et 74 % inférieures à la valeur de référence pour la conformité. La consommation de HCFC pour 2012-2017 est indiquée dans le tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC de Trinité-et-Tobago (2012-2017, données de l'Article 7)

HCFC	2012	2013	2014	2015	2016	2017*	Valeur de référence
Tonnes métriques							
HCFC-22	1 509,39	717,46	473,47	229,16	377,10	215,22	782,9
HCFC-123	0,00	1,97	1,27	0,70	2,78	0,87	13,5
HCFC-124	1,19	0,00	6,37				23,6
HCFC-141b	0,00	0,00	1,36				20,5
HCFC-142b	83,98	0,00	3,00	0,40			0,0
Total (tm)	1 594,56	719,43	485,47	230,26	379,88	216,09	833,7
HCFC-141b contenu dans le polyol prémélangé importé						3,57	
Tonnes PAO							
HCFC-22	83,02	39,46	26,04	12,60	20,74	11,84	43,0
HCFC-123	0,00	0,04	0,03	0,01	0,06	0,08	0,3
HCFC-124	0,03	0,00	0,14				0,5
HCFC-141b	0,00	0,00	0,15				2,2
HCFC-142b	5,46	0,00	0,19	0,03			0,0
Total (tonnes PAO)	88,50	39,50	26,55	12,64	20,80	11,92	46,1
HCFC-141b contenu dans le polyol prémélangé importé						0,36	

*Données du programme du pays présentées le 3 mai 2018.

3. Le pays utilise principalement les HCFC pour l'entretien d'équipements de réfrigération et de climatisation. Depuis 2012, la consommation de HCFC était en baisse en raison de l'usage des HCFC mis en réserve en 2012, de l'adoption grandissante des substituts sans HCFC, notamment les HFC (HFC-134a, R-404A, R-410A) et d'autres technologies à faible potentiel de réchauffement pour la planète (R-600a, ammoniac), de l'interdiction d'importation d'équipements fonctionnant au HCFC en 2015, de la mise en œuvre de mesures de contrôle et de surveillance pour l'importation de HCFC, ainsi que de la formation et des activités de renforcement des capacités en vertu du PGEH. Toutefois, l'augmentation de la consommation en 2016 a été causée pour répondre à la demande de cette année-là. Le polyol prémélangé importé contenant du HCFC-141b a été consommé en 2017 par une entreprise pour l'isolation de bâtiment.

¹ Conformément à la lettre datée du 19 avril 2018 du Ministère de la Planification et du Développement de Trinité-et-Tobago au PNUD.

Rapport de la mise en œuvre du programme du pays

4. Le gouvernement de Trinité-et-Tobago a communiqué des données du secteur de la consommation des HCFC dans le cadre du rapport de mise en œuvre du programme du pays de 2016, qui correspondent aux données déclarées en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la troisième tranche du PGEH

Cadre juridique

5. Les règlements sur les mesures de contrôle de l'importation et de l'exportation de SAO, de substances contenant des SAO et d'équipements fonctionnant avec des SAO, notamment des HCFC, ont été modifiés en 2013 pour inclure les mélanges réfrigérants. Depuis 2015, les équipements fonctionnant au HCFC ne peuvent plus être importés au pays. La majorité des nouveaux climatiseurs importés récemment utilisent encore le réfrigérant HFC-410A; l'usage du R-290 comme réfrigérant est très limité. Les technologies de substitution qui remplacent le HCFC-22 dans les chambres froides et d'autres usages incluent principalement le HFC-134a, le R-404A et le R-407C. Le gouvernement possède une politique climatique afin de réduire et d'éviter l'émission de gaz à effet de serre qui s'applique à l'émission de HCFC dans la mesure du possible. L'Unité nationale de l'ozone a élaboré, en coordination avec le Bureau des normes de Trinité-et-Tobago, des normes concernant les cylindres et les équipements réfrigérants utilisés dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation qui se rapportent principalement à la manipulation, à l'entreposage et aux précisions techniques. Le gouvernement a également approuvé, en mars 2018, des directives nationales concernant les bonnes pratiques d'entretien et de maintenance en réfrigération afin d'éviter les fuites de réfrigérants.

Secteur des mousses

6. Trois des cinq sociétés du secteur des mousses qui ont été soutenues dans l'élimination du HCFC-141b ont terminé leur conversion et ont éliminé 2,3 tonnes PAO de HCFC-141b; ces sociétés se sont converties au formiate de méthyle, aux technologies fonctionnant à l'eau et au formiate de méthyle mélangé avec d'autres substances, notamment du mazout lourd. Pour ce qui est des deux sociétés restantes, Ice Fab (0,165 tonne PAO) entreprend une évaluation technique des formules de formiate de méthyle et devrait terminer son projet en 2018; Ice Con (0,35 tonne PAO) est toujours en train de déterminer la meilleure solution technique pour la conversion, en raison de changements au sein de la direction. Pendant ce temps, ces sociétés importent du polyol prémélangé contenant du HCFC-141b fourni par un pays de l'Article 5.

Secteur de l'entretien des équipements de réfrigération

7. Les activités suivantes ont été mises en œuvre :

- (a) Vingt-cinq agents de police ont été formés en ce qui concerne la mise en œuvre de règlements se rapportant aux mesures de contrôle et de surveillance des HCFC par le Ministère de la Planification et du Développement, en collaboration avec l'Association professionnelle en climatisation et réfrigération (ARIA); des séances de formation se sont tenues pour le personnel du Bureau des normes en ce qui concerne les mesures de contrôle douanières se rapportant aux SAO et aux équipements fonctionnant aux SAO, en incluant une sensibilisation sur les normes en matière de cylindres et d'équipements réfrigérants;
- (b) Trois cents techniciens d'entretien ont été formés avec 15 programmes de formation sur les bonnes pratiques d'entretien et l'usage de réfrigérants inflammables; 88 techniciens ont reçu des cartes de certification professionnelle qui valident leurs compétences sur les pratiques du secteur de la réfrigération et de la climatisation; 20 ensembles d'équipements (machines de récupération et de recyclage, outils d'entretien, équipement de détection des

fuites) ont été acquis et distribués aux techniciens pour la récupération et le recyclage des réfrigérants à base de HCFC. Le programme pilote de reconversion qui était prévu au départ en vertu de cette tranche n'a pas été mis en œuvre en raison de la non-disponibilité d'options appropriées à faible potentiel de réchauffement pour la planète sur le marché local; les fonds seront réaffectés à la formation sur la manipulation adéquate des réfrigérants inflammables à faible potentiel de réchauffement pour la planète, l'achat d'équipements et d'outils supplémentaires pour les techniciens d'entretien et des activités d'information afin de faciliter l'introduction de nouveaux équipements à faible potentiel de réchauffement pour la planète au pays;

- (c) Des activités de sensibilisation, notamment la production de dépliants sur l'élimination des HCFC et leurs substituts; trois ateliers ainsi que des activités de sensibilisation sur la mise en œuvre du Protocole de Montréal ont été entrepris, incluant la diffusion d'information lors de la journée internationale de l'ozone.

Groupe de mise en œuvre et de surveillance des projets (PMU)

8. Le groupe de gestion du projet (PMU), responsable de la mise en œuvre du PGEH et géré par un chargé de projet, qui est soutenu par une équipe de deux personnes, a entrepris plusieurs activités.

État du décaissement des fonds

9. En avril 2018, sur le montant de 1 229 733 \$ US approuvé jusqu'ici, 878 765 \$ US avaient été décaissés comme l'indique le Tableau 2. Le solde sera décaissé au cours de 2018.

Tableau 2. Rapport financier de la phase I du PGEH de Trinité-et-Tobago (\$ US)

Agence	Première tranche		Deuxième tranche		Troisième tranche		Total global approuvé	
	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé
PNUD	559 900	518 843	198 000	198 000	471 833	161 922	1 229 733	878 765
Taux de décaissement (en %)	93		100		34		71	

Plan de mise en œuvre de la quatrième tranche du PGEH

10. Les activités suivantes seront mises en œuvre entre juillet 2018 et décembre 2020 :

- (a) Formation de 300 techniciens d'entretien sur les bonnes pratiques d'entretien et l'usage sécuritaire des substituts, ainsi qu'achat et distribution d'équipements et d'outils de récupération et de recyclage pour les techniciens d'entretien (77 000 \$ US);
- (b) Finalisation des normes de formation obligatoire pour l'étiquetage des contenants, directives nationales pour le secteur de la réfrigération et de la climatisation, et élaboration de mesures de sécurité concernant la manipulation de substituts de HCFC inflammables à inclure dans le programme de certification (27 000 \$ US);
- (c) Vingt-cinq programmes et ateliers de sensibilisation sur la mise en œuvre du PGEH, les technologies de substitution et les activités du projet, y compris des cours théoriques, des avis publics et des séminaires (17 000 \$ US);
- (d) Gestion, surveillance et évaluation du projet de mise en œuvre du PGEH (24 000 \$ US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Retard dans la soumission de tranche

11. Le PNUD a précisé que la soumission de la quatrième tranche a été retardée en raison du faible niveau de décaissement causé par des retards dans l'approvisionnement de certains équipements. Ces problèmes ont été résolus avec succès.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la troisième tranche du PGEH

Rapport de vérification

12. Au moment de rédiger le présent document, le rapport de vérification sur la consommation de HCFC pour les années 2015 à 2017 n'avait pas été reçu. Le PNUD a indiqué que le rapport de vérification sera soumis d'ici le 15 juillet 2018. Conformément à la décision 72/19(b), les fonds approuvés en vertu de la quatrième tranche ne seront pas transférés au PNUD avant que le Secrétariat ait examiné le rapport de vérification et confirmé que le gouvernement de Trinité-et-Tobago se conforme au Protocole de Montréal et à son Accord avec le Comité exécutif. Le PNUD a convenu que si le Secrétariat ne recevait pas le rapport de vérification avant le 15 juillet 2018, les fonds retenus seront retournés au Fonds et la demande pour la tranche devra être soumise lors d'une réunion ultérieure.

Cadre juridique

13. Le gouvernement de Trinité-et-Tobago a émis des quotas d'importation pour 2018 à 26,19 tonnes PAO pour 11 importateurs, ce qui est inférieur à la cible de consommation maximale autorisée.

Secteur des mousses

14. Sur une demande de précision, le PNUD a indiqué qu'il procurait un soutien technique à la nouvelle direction d'Ice Con pour évaluer les formules de mousses à faible potentiel de réchauffement pour la planète sur le marché; toutefois, si l'entreprise est incapable de prendre une décision avant la fin de 2018, le projet sera annulé.

Secteur de l'entretien des équipements de réfrigération

15. Sur une demande de précision à propos de l'adoption de technologies de substitution sans HCFC, le PNUD a indiqué que le gouvernement tient des activités de sensibilisation pour veiller à ce que les consommateurs soient bien informés des technologies de substitution au HCFC-22; la pénétration de la technologie à faible potentiel de réchauffement pour la planète est faible en raison de sa disponibilité limitée, du manque de formation des techniciens capables d'utiliser des réfrigérants inflammables et de la disponibilité des équipements utilisant des réfrigérants à fort potentiel de réchauffement pour la planète à des prix concurrentiels. Le programme pilote de reconversion n'a pas été mis en œuvre et ces fonds ont été affectés à la formation sur la manipulation et l'usage adéquat de réfrigérants inflammables à faible potentiel de réchauffement pour la planète, l'achat d'équipements et d'outils supplémentaires pour les techniciens d'entretien, et les activités de sensibilisation sur l'introduction de nouveaux équipements fonctionnant avec des produits à faible potentiel de réchauffement pour la planète au pays.

16. Pour ce qui est des activités de reconversion aux réfrigérants hydrocarbures (HC), le PNUD a signalé que le gouvernement est au courant des décisions pertinentes du Comité exécutif.² Le PNUD a

² Décisions 72/17 et 73/34.

également indiqué que la pénétration des réfrigérants inflammables est limitée principalement en raison de l'usage des réfrigérants HFC et ininflammables dans le secteur. La formation sur la manipulation sécuritaire des réfrigérants inflammables est axée sur les problèmes d'inflammabilité associés à l'entreposage, au transport et à l'usage des réfrigérants dans de nouveaux équipements de réfrigération ou dans des équipements conçus pour l'usage de réfrigérants inflammables. L'ARIA est étroitement impliquée dans la formation sur les problèmes de sécurité associés aux HC et, par ailleurs, les formateurs sont rattachés à l'Association.

17. Le PNUD mentionne également que le système de certification pour les techniciens en réfrigération et en climatisation est actuellement mis en œuvre, grâce à l'Unité nationale de l'ozone en collaboration avec l'ARIA. Des programmes de sensibilisation sont entrepris pour conseiller les clients de demander les certifications des techniciens avant de les engager; les programmes de communication seront également dirigés vers les agents d'approvisionnement, pour veiller à ce que la certification des techniciens soit demandée avant de conclure un contrat de climatisation. La mise en œuvre du système de certification et des normes de sécurité, incluant des normes sur les cylindres ainsi que les équipements de réfrigération et de climatisation, et la collaboration avec l'ARIA pour la mise en œuvre du programme de formation des techniciens assureront l'introduction de bonnes pratiques d'entretien chez les techniciens et une durabilité à long terme du programme.

Conclusion

18. Le Secrétariat a noté que le système de permis et de quotas du pays pour l'importation est exploité; la consommation actuelle de HCFC est environ 74 % inférieure à la valeur de référence des HCFC. Bien que la soumission de la tranche ait été retardée de 2017 à 2018, les problèmes se rapportant aux retards ont été résolus. Les activités prévues dans le cadre du PGEH progressent bien. Le gouvernement travaille avec le PNUD afin d'aider Ice Con dans son projet de reconversion des mousses au cours de 2018. Le gouvernement met en œuvre des activités de sensibilisation et des programmes de formation pour les techniciens d'entretien, et a adopté des directives nationales sur les bonnes pratiques en matière de réfrigération, des normes pour les cylindres et les équipements de réfrigération, ainsi que la certification de techniciens, en coopération avec l'ARIA. Plus de 71 % du financement approuvé a été décaissé. Les activités prévues en vertu de la quatrième tranche entraîneront l'achèvement du projet dans le secteur des mousses, renforceront davantage le secteur de l'entretien grâce à la poursuite de la mise en œuvre de la formation et de l'équipement de soutien pour les techniciens, renforceront le système de permis et l'application des règles sur les cylindres ainsi que des normes sur les équipements de réfrigération et de climatisation, et assureront la durabilité à long terme des activités du PGEH.

RECOMMANDATION

19. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne note du rapport d'étape sur la mise en œuvre de la troisième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) à Trinité-et-Tobago, et recommande en outre l'approbation globale de la quatrième tranche de la phase I du PGEH pour Trinité-et-Tobago, ainsi que le plan de mise en œuvre de la tranche correspondante pour 2018-2020 au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous, selon l'entente que :

- (a) Les fonds approuvés ne seront pas décaissés par le Trésorier du PNUD avant que le Secrétariat n'ait examiné le rapport de vérification pour les années 2015 à 2017, qui doit être soumis au plus tard le 15 juillet 2018, et confirmé que le gouvernement de Trinité-et-Tobago se conforme au Protocole de Montréal et à son Accord avec le Comité exécutif ;
- (b) Dans le cas où le rapport de vérification ne serait pas soumis conformément au sous-paragraphe (a) ci-dessus, le financement approuvé pour la quatrième tranche sera retourné au Fonds multilatéral et la demande pour la tranche sera resoumise à une réunion

ultérieure avec le rapport de vérification.

	Titre du projet	Financement du projet (\$ US)	Coûts d'appui (\$ US)	Agence d'exécution
(a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, quatrième tranche)	145 000	10 875	PNUD
